

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/62I du 26/6/1982
DECRET N° MTPS.DGTFP.DFP.2103-4

Portant reclassement et nomination de cer-
tains Professeurs-Adjoints d'Education Phy-
sique et Sportive des cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie II des services Sociaux
(Jeunesse et Sports) en tête ZOMBELI Nicolas

-----ooCoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A :

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant la réglementation
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/454 du 17.12.74 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13
14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/134 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des a-
vancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/C16 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/C17 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 3987/MJS.DGS.DAAF du 26.6.81 portant promotion
au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres des catégories
A II et B des services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;
(/u l'arrêté n° 5436/MJS.DGS.DGTFP du 5.8.81 autorisant cer-
tains Professeurs-Adjoints et Maître d'EPS admis en 1ère année d'Inspe-
ctorat et de Professorat de 1er Cycle à suivre des cours à l'Institut su-
périeur d'Education Physique et Sportive (Université Marien NGOUABI) ré-
gularisation ;
(/u la lettre n° 746/DGS-DAAF du 21.11.81 du Directeur Général
des Sports transmettant les dossiers des intéressés ;
(/u les demandes des intéressés ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 74/454 du 17.12.74 susvisé, les Professeurs-Adjoints d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Inspection d'Education Physique et Sportive, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs d'Education Physique et Sportive de 2° échelon, indice 920 ACC = Néant.

M.- ZOMBELI Nicolas, Professeur-Adjoint d'EPS de 3° échelon
Mlle- BCKOUABELA-S.BY-BAKELA Alexandrine, Professeur-Adjoint d'EPS de 3° échelon.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1980-1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 26 Juin 1982

Le Ministre de la Jeunesse et des
Sports,

- Gabriel OBA-MOUNOU.-

- Colonel Louis SYLVAIN OBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard OMBE MATSONA.-

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDOU.-

AMLIATINS :

JORPC.....1
DGTFF/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....3
M.J.S.....3
D.A.F.....3
EGS.....3
D.SSIERS.....6
INTERESSES.....2
SGCM/SC.....2./-